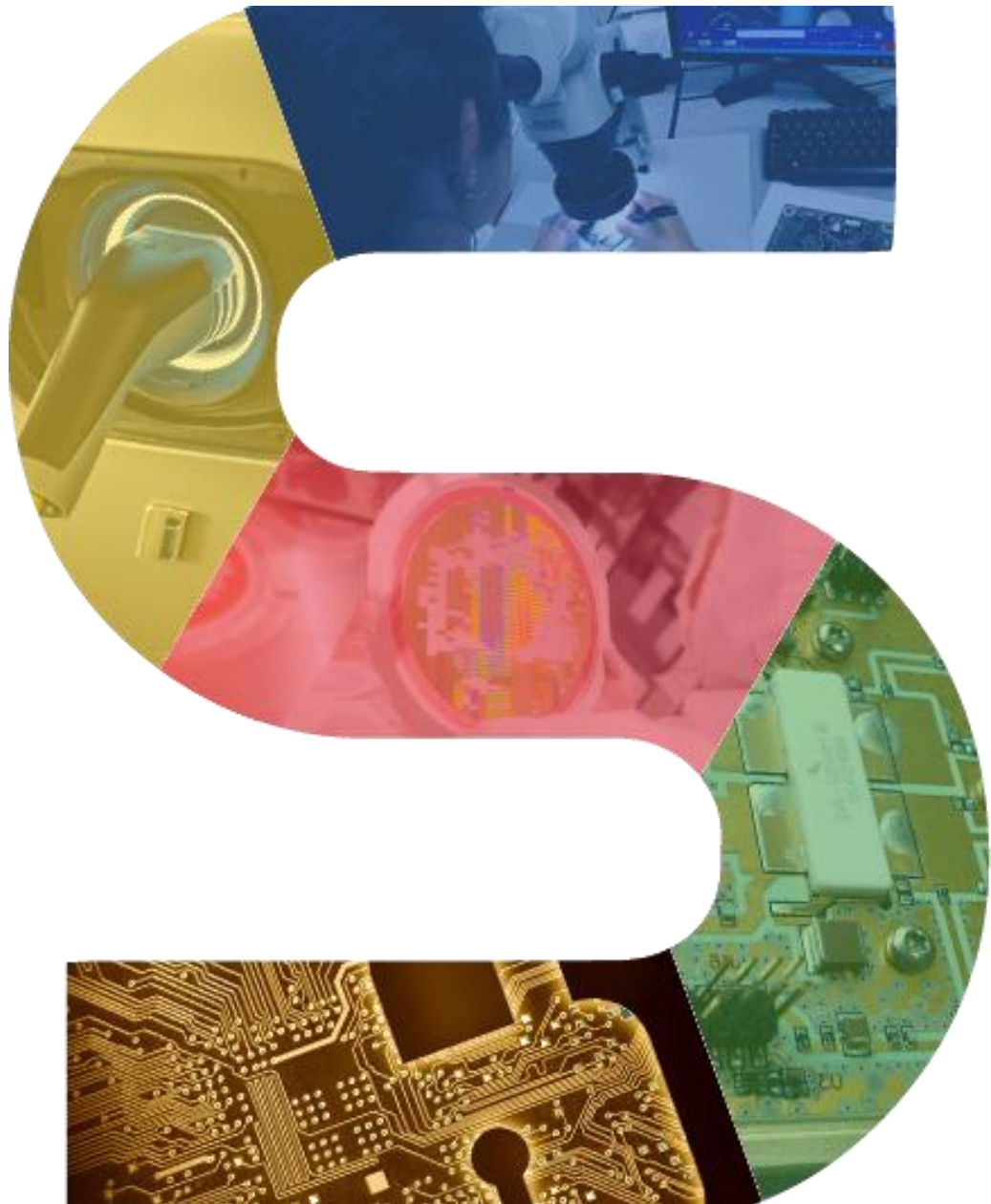


CHARTRE ÉTHIQUE



SOMMAIRE

ÉDITO	1
PRÉAMBULE	2
PRÉSERVER LES INTÉRÊTS DU GROUPE	3
UN PARTENARIAT DE CONFIANCE	4
L'EMPLOYEUR	5



ÉDITO



Philippe BERLIÉ

Président du Groupe

La réputation du Groupe SERMA auprès de nos partenaires et futurs collaborateurs dépend en partie du comportement, des actions et de l'attitude de chacun d'entre nous. Nous contribuons tous à façonner l'éthique et l'image de notre entreprise.

Le Groupe SERMA a créé cette Charte Ethique, symbole des valeurs et des droits qui fondent notre identité et notre cohésion.

L'intégrité et la confiance sont les principales valeurs qui nous unissent et nous incitent à conduire nos activités de manière transparente vis-à-vis de nos partenaires et de nos collaborateurs.

J'ai confiance dans l'engagement de chacun à respecter cette Charte Ethique.

PRÉAMBULE

La prospérité et le développement du Groupe SERMA se sont construits autour d'une culture d'excellence technique, d'une confiance donnée à son réseau d'experts et de fortes valeurs portées par l'ensemble de son environnement social.

La Charte Ethique a notamment pour objectif de réaffirmer notre engagement collectif à maintenir ces valeurs qui font la force du Groupe SERMA. Cet engagement s'inscrit dans une très forte conviction que le respect de notre devoir collectif et individuel est le garant de la pérennité du Groupe.

Notre Charte Ethique a été élaborée dans un esprit de transparence vis-à-vis de nos clients, de nos partenaires et de nos fournisseurs. En outre, dans un Groupe qui intègre chaque année de nouveaux collaborateurs, il était important d'explicitier notre éthique professionnelle dans le respect des principes fondamentaux et des lois en vigueur.

Quel rôle pour la Charte Ethique ?

Le Groupe SERMA s'engage, au travers de ses collaborateurs, à respecter une éthique professionnelle qui doit en toutes circonstances et dans tous les pays inspirer le comportement de chacun.

Chacun de nos collaborateurs, quels que soient ses fonctions et son niveau hiérarchique, se doit de respecter nos engagements décrits dans le présent document.

Au-delà même du respect des considérations morales, réglementaires ou légales, chaque acteur du Groupe SERMA cherche à promouvoir un comportement professionnel intègre et exemplaire en toutes circonstances. La Charte Ethique doit être une ligne directrice commune au Groupe SERMA et comme le socle de notre expertise complétant les spécificités propres à chaque métier du Groupe.

Dans le Groupe SERMA, via notre site Intranet, chaque collaborateur prend connaissance de la Charte Ethique et s'engage à la respecter dans le cadre de ses activités.

La Charte Ethique aussi complète soit elle ne saurait tout prévoir, cependant, grâce au discernement de chacun, cette Charte doit pouvoir aider chaque collaborateur à agir avec intégrité, le guider et le conforter dans ses actions.

Cette Charte doit permettre à chacun de s'interroger sur l'attitude à adopter dans d'éventuelles situations rencontrées dans les relations internes comme externes à l'entreprise. Aussi, chaque fois qu'un collaborateur pense faire face à une situation jugée sensible ou atypique, il est invité à se rapprocher des personnes compétentes au regard de la situation identifiée (hiérarchie, qualité, ressources humaines, juridique, etc.).

Une adresse mail générique est mise à disposition des collaborateurs pour signaler toute suspicion de violation ou poser toute question jugée utile : ethique@serma.com.

Non respect de la Charte Ethique

L'ensemble des dispositions édictées dans la présente Charte sont impératives et s'imposent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, quel que soit son niveau hiérarchique. La violation d'une disposition de la présente Charte par un collaborateur constituerait une faute pouvant faire l'objet d'une sanction prévue par le droit applicable et pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute du collaborateur concerné.

1

PRÉSERVER LES INTÉRÊTS DU GROUPE

Le Groupe SERMA s'engage à réaliser les missions qui lui sont confiées dans le respect de l'ensemble des textes réglementaires internationaux, européens ou français susceptibles de concerner ses activités, et plus généralement avec intégrité et dans le respect des parties prenantes.

Documents financiers et professionnels

Le Groupe SERMA veille à l'exactitude de ses informations financières, en totale conformité avec les grands principes comptables.

Chaque collaborateur doit se sentir responsable de l'intégrité et de la sincérité de l'information et ne doit en aucun cas effectuer un enregistrement comptable faux. Seul le souci de l'exactitude et de la fiabilité de l'information financière doit prévaloir.

La fiabilité et la transparence financière sont des prérequis nécessaires dans toute relation avec ses fournisseurs, ses clients, ses partenaires financiers et ses actionnaires.

Prévention de la corruption

Le Groupe SERMA proscrit toute forme de corruption dans ses activités. Il est interdit à l'ensemble de nos collaborateurs tout acte visant à transmettre ou accepter un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'obtenir ou de fournir d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions, un quelconque avantage considéré comme illégal.

Afin de contribuer à de bonnes relations d'affaires avec nos différents partenaires, dans la limite des usages et règles anticorruptions, les invitations et cadeaux offerts ou reçus sont tolérés par le Groupe SERMA.

En outre, ces cadeaux ou invitations ne doivent en aucun cas créer d'obligations de celui qui reçoit vis-à-vis de celui qui offre.

Protection des actifs

Chaque acteur veille à la préservation des actifs du Groupe SERMA, ces derniers ne se limitant pas

uniquement aux meubles et immeubles, ils incluent les idées, œuvres ou les savoir-faire élaborés par les collaborateurs du Groupe SERMA, ainsi que la réputation et l'image du Groupe.

Le Groupe SERMA veille à la protection de ses informations confidentielles et de celles de ses partenaires. En conséquence, chaque collaborateur s'interdit de divulguer les informations à caractère confidentiel dont il a connaissance à l'occasion de son activité, tel que :

- Les listes de clients,
- Les listes de sous-traitants ou fournisseurs,
- Les pratiques techniques ou commerciales,
- Les offres ou études techniques.

Plus généralement, toutes les données ou informations auxquelles les collaborateurs ont accès dans l'exercice de leurs fonctions font partie du patrimoine du Groupe.

Le devoir de le protéger subsiste nonobstant le départ d'un collaborateur. Aucun collaborateur ne s'approprie pour son utilisation personnelle un actif quelconque du Groupe, ni ne le met à la disposition de tiers pour une utilisation au bénéfice d'autres personnes que celles du Groupe.

Tout collaborateur du Groupe SERMA invité à signer un document en son nom (notamment engagement de confidentialité), dans le cadre de ses fonctions, qui pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe, est invité, avant signature, à partager ce document avec son responsable pour validation par le service juridique

2

UN PARTENARIAT DE CONFIANCE

Nos partenaires

Dans le souci d'une parfaite administration des valeurs éthiques qui nous gouvernent, le Groupe SERMA considère qu'il est indispensable de collaborer avec des partenaires ayant les mêmes exigences en matière de standards éthiques.

Par conséquent, nos achats (matériels ou prestations) sont passés à la lumière de la Charte éthique du Groupe SERMA. Chacun de nos partenaires est invité à prendre connaissance de nos engagements éthiques et à les répercuter à leurs propres prestataires.

En outre, SERMA attend de tous ses contractants et sous-traitants qu'ils agissent en totale conformité avec les lois, les règles et les réglementations des pays dans lesquels ils exercent leurs activités avec notamment le respect strict des règles régionales, nationales et internationales relatives aux comportements éthiques et responsables à adopter.

Le Groupe SERMA travaille avec des partenaires partageant une éthique de travail similaire, basée sur des engagements en termes de qualité, de conditions de livraison, de services, ainsi qu'en fonction de leur réputation et de leurs pratiques éthiques, environnementales et commerciales.

Confidentialité

Les activités du Groupe SERMA imposent à chaque collaborateur un devoir de confidentialité approprié. Ce devoir est fondamental pour la préservation de la confiance accordée au Groupe par ses clients et partenaires.

Ainsi, chaque collaborateur s'impose de :

- Limiter la communication des informations aux seules personnes habilitées,
- Conserver les informations confidentielles dans un environnement sécurisé,
- Être discret dans les lieux publics (train, avion) et au bureau dans ses conversations avec des

collègues,

- Respecter les règles spécifiques à la sécurité informatique (Charte informatique).

Une violation de notre devoir de confidentialité pourrait avoir de graves conséquences sur le Groupe (perte de marchés, pénalités financières, réputation, sanction pour l'entreprise et pour les personnes, etc.).

Pour se prémunir de ces risques, le Groupe SERMA définit des pratiques et des niveaux de sécurité en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques, les besoins et les moyens des utilisateurs des systèmes et des outils.

Qualité

La démarche qualité engagée par le Groupe SERMA a pour objectif de satisfaire les attentes des parties prenantes tout en respectant les normes et exigences applicables.

Chaque collaborateur participe à l'amélioration continue des procédures et des processus mis en place par le Groupe pour répondre aux attentes normatives et réglementaires.

À ce titre, la maîtrise de ces exigences est assurée par la direction qualité du Groupe, qui mobilise chacune des unités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe pour les sujets qui les concernent.



3

L'EMPLOYEUR

La valeur même du Groupe SERMA est portée par l'excellence de nos collaborateurs. Il est important pour le groupe de veiller au bien être de ses collaborateurs, au respect des valeurs de chacun et de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel.

Respect des Hommes

SERMA veille en particulier au respect des Droits de l'Homme et des principes universels fondamentaux qui protègent la dignité, le respect et la liberté des salariés.

En particulier, SERMA condamne fermement :

- Toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Le travail des enfants ;
- Toutes formes de discrimination. Chaque action en tant qu'employeur devant être prise dans le respect de ce principe de non-discrimination, sont ainsi condamnées et exclues toutes décisions fondées sur les critères de discrimination énumérés à l'article L. 1132-1 du Code du travail Français ;
- Toute forme de harcèlement.

Il est de la responsabilité de chaque manager de s'assurer que ses équipes agissent en conformité avec les règles régissant leurs activités en se référant, notamment, aux procédures internes en vigueur au sein de l'entreprise.

Pour répondre à toute les question concernant la légalité d'une action à mener, le service juridique se tient à la disposition de chaque collaborateur du Groupe SERMA.

Environnement humain

Le développement du Groupe SERMA repose sur l'expertise et l'implication des acteurs qui le composent ; ils sont sa principale richesse.

Aussi le Groupe veille à assurer un environnement humain le plus favorable possible, en favorisant le dialogue, la confiance, l'épanouissement professionnel, le partage et la transmission du savoir-

faire.

SERMA s'efforce de communiquer au mieux sur les axes de développement et les actions menées par le Groupe dans l'intérêt de tous.

Le Groupe SERMA favorise l'initiative et la cohésion d'équipe au travers de trophées internes décernés chaque année.

Santé, Hygiène et Sécurité

Le Groupe veille à prendre toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un environnement de travail sûr et sain :

- Chaque collaborateur est invité à s'assurer que ses actes n'entraînent aucun risque, pour lui-même ou pour les autres.
- Le Groupe SERMA propose à ses collaborateurs des formations aux premiers secours, permettant de s'assurer des actions à mener en cas d'urgence sur ou en-dehors du lieu de travail.
- Chaque collaborateur doit signaler immédiatement au responsable de site toute situation de nature à compromettre la sécurité de chacun.



SERMA Group - 14 Rue Galilée - CS10055 - 33615 Pessac - FRANCE
Tél. : + 33 (0)5 57 26 08 88
www.serma.com

